

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 24.03.2021	Heure 9h41	Numéro 21.150	Département(s) DSJS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Martine Docourt Ducommun (initialement déposé par Karim Djebaili)	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Pour une économie des coûts des transports primaires et secondaires des patients	
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État d'engager une réflexion et d'étudier les possibilités et diverses pistes pour favoriser des économies dans les transports médicalisés. Les transports médicalisés en ambulance sont très coûteux, de l'ordre de 800 à 900 francs, pris en charge par la LAMal, mais une fois l'an pour chaque assuré. Cependant, ces transports primaires, voire secondaires ne nécessitent pas les moyens mis à disposition, à savoir une ambulance, des ambulanciers ; cela pourrait se faire avec des moyens beaucoup moins coûteux, par un véhicule simple, tel un taxi, pour ce type de transfert mobilisant un chauffeur avec, comme critère minimal, un certificat BLS-AED.	
Développement : Les transports des patients sont gérés par la Fondation Urgence Santé (FUS), qu'ils soient primaires (du domicile à un centre de soins) ou secondaires (entre centres de soins). Cependant, un certain nombre d'entre eux ne nécessitent pas des moyens importants et coûteux tels qu'une ambulance et du personnel professionnel (généralement deux ambulanciers). Fort de ce constat et se basant sur une expérience vaudoise récente concernant les transports primaires assis répondant à certains critères importants pour la sécurité des personnes, le canton pourrait donner l'accès à ce type de prestation à des compagnies de taxi répondant à des critères fixés au préalable. La pandémie de Covid-19 a permis de débloquer la situation pour développer le transport assis seulement pour les cas de Covid-19 légers, afin que les personnes évitent de propager le virus en empruntant les transports publics ; puis la FUS a profité de cette expérience pour l'élargir aux personnes non-Covid-19 (personnes stables, qui peuvent marcher jusqu'en bas de leur immeuble pour être transportées par des chauffeurs certifiés BLS-AED, cours qui coûte environ 200 francs). Il faut sortir du modèle classique et envoyer les moyens les plus proches des besoins du patient : actuellement, les gens appellent la centrale FUS, ils ont besoin d'un transport ambulance couché avec souvent deux ambulanciers diplômés. En gardant en tête deux craintes : il peut y avoir un abus de ces moyens par les personnes (ce qui peut être évité facilement par le tri de la centrale FUS) ; le second souci est lié au remboursement de ces transports (ceci est également résolu après consultation d'un avis de droit : tout transport mandaté par une structure de santé, en l'occurrence le 144, doit être remboursé. Un transport assis mandaté par un professionnel de la santé ou un médecin est remboursé par la LAMal). Le canton de Neuchâtel le fait en partie déjà pour des retours à domicile par Taxi Handicap et probablement d'autres (NRJ, Croix-rouge, etc.), mais il faudra faire un partenariat avec les prestataires privés qui obéissent à certains critères, avec des chauffeurs qui doivent être détenteurs d'un certificat BLS-AED, afin d'améliorer et d'harmoniser le système des transferts assis des patients pour les missions primaires et secondaires. À savoir que les coûts actuels d'une ambulance sont d'environ 1 million de francs, entre le véhicule, son entretien et les salaires des ambulanciers (pour une dizaine de courses par jour dans le canton de Vaud). Cette façon de faire permet de réaliser des économies et d'allouer les ressources de ces moyens à des missions beaucoup plus importantes avec du personnel hautement qualifié, ce qui trouve toute sa place dans le contexte actuel de crise sanitaire, économique et sociale, car elle tend à réduire les coûts supportés par les personnes et, par la même occasion, à réduire les coûts de la santé, et en même temps à faire participer un secteur du travail qui est lui aussi touché économiquement par cette crise. C'est clair, ce n'est pas la panacée, mais voilà une piste intéressante qui mérite d'être explorée et qui permettra d'ouvrir la réflexion à d'autres voies. Nous laissons donc le soin au chef du DFS de répondre à nos attentes.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire :

Martine Docourt Ducommun (initialement Karim Djebaili)

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Françoise Gagnaux	Josiane Jemmely	Laurent Duding
Philippe Loup	Pierre Alain Borel	Annie Clerc-Birambeau
Karim Djebaili	Johanne Lebel Calame	Nathalie Matthey
Sylvie Fassbind-Ducommun		